



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question au Gouvernement n° 379

Texte de la question

DÉBAT SUR LE MARIAGE ENTRE PERSONNES DU MÊME SEXE

M. le président. La parole est à M. Hervé Mariton, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire

M. Hervé Mariton. Ma question s'adresse à Mme Filippetti, ministre de la culture.

Jeudi dernier, lors d'un débat organisé par France Télévisions, un sénateur maire socialiste de Paris a fait le choix de couper le courant pendant l'intervention d'une personne défavorable au projet de loi sur le mariage et l'adoption pour les personnes du même sexe. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Cet acte inqualifiable m'amène à vous demander quel message vous comptez adresser aux journalistes, à France Télévisions, aux téléspectateurs et aux Français.

M. Jean Glavany. Politicien !

M. Hervé Mariton. Madame le ministre, vous êtes aussi une ministre socialiste. Lorsqu'un parlementaire socialiste a un comportement de ce type, nous aimerions savoir si c'est votre vision, à vous aussi, de la dignité du débat.

Nous, parlementaires UMP, organisons sur le terrain des réunions publiques pluralistes. Nous participons aussi, c'est notre droit, notre devoir, à des manifestations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur plusieurs bancs des groupes Rassemblement-UMP et UDI.*) Ce fut le cas le 17 novembre, ce sera le cas le 13 janvier, et nous sommes toujours attentifs au respect des personnes et à la liberté de choix de chacun.

M. Jean-Claude Perez. Tu parles ! menteur !

M. Hervé Mariton. Si la position de notre groupe y est très majoritaire, celui-ci reconnaît aussi la liberté de vote de chacun de ses membres, ce que malheureusement vous ne faites pas. Est-ce là votre vision de la dignité du débat ?

Enfin, le 15 octobre dernier, plus de 200 parlementaires ont adressé un courrier au Président de la République... (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. Merci !

La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Aurélie Filippetti, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le président, monsieur le député Mariton, la liberté d'expression est une valeur fondamentale de la République et je la défends. Elle a évidemment cours sur l'ensemble des chaînes du service public. Il est donc regrettable qu'un débat sur un sujet de société important ait pu être perturbé par une interruption intempestive. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP, Rassemblement-UMP et UDI.*)

Néanmoins, ce débat démocratique, légitime, porte sur le sujet majeur de l'égalité, en l'occurrence dans l'accès au mariage pour des gens qui s'aiment.

M. Philippe Meunier. Ce n'est pas la question !

Mme Aurélie Filippetti, *ministre*. Ce débat a été organisé par le Gouvernement, y compris au sein de cette assemblée où sont conduites des auditions, entre autres de représentants des cultes. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Chacun peut s'y faire entendre et faire connaître ses positions. C'est cela, l'organisation d'un débat démocratique. Ce débat a par ailleurs déjà eu lieu pendant la campagne présidentielle.

Plusieurs députés du groupe UMP. Non ! Non !

Mme Aurélie Filippetti, *ministre*. Défendre l'égalité dans le droit au mariage pour les personnes de même sexe

est un engagement fort du président Hollande.

M. Claude Goasguen. Ce n'est pas une réponse !

Mme Aurélie Filippetti, *ministre*. En conclusion, la liberté d'expression est en effet une valeur fondamentale et nous garantissons l'expression des différentes sensibilités, y compris des oppositions au projet de loi que nous portons. Mais nous demandons aussi le respect des positions de la majorité et des associations qui se battent pour une forme d'égalité importante, l'égalité dans le droit au mariage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.*)

Données clés

Auteur : [M. Hervé Mariton](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 379

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 décembre 2012](#)